

## Modification des statuts du Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises

**Rapporteur** : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°11		Bureau	
séance du 14/11/03	favorable	séance du 04/12/03	favorable

La CAGB, la commune de Nancray et le conseil général du Doubs font partie du syndicat du musée de Nancray respectivement à hauteur de 65%, 30% et 5% pour l'investissement et le fonctionnement.

Dans le contexte 2003, la fréquentation devrait avoisiner les 50 000 visiteurs, conformément aux objectifs fixés début 2003.

Le conseil général a sollicité le syndicat pour faire évoluer sa participation de 65% à 50% ; cette position étant celle que le conseil général souhaite appliquer dans tous les syndicats mixtes où il est présent.

Depuis la création du syndicat, la commune de Nancray et le district (puis la CAGB) ont été présents ensemble. A la demande de la Préfecture, les modifications de statuts nécessitent que la commune se retire du Syndicat.

Aussi en tenant compte du souhait du Conseil Général et de la demande de la Préfecture, la composition du syndicat deviendrait la suivante :

- CAGB : 50%
- Conseil Général : 50%

Les nouveaux statuts adoptés en comité syndical seraient modifiés concernant la CAGB dans les ART 5-7 :

### Article 5 : ressources du Syndicat

	Situation actuelle	Situation future
<u>Investissement :</u>		
<i>Conseil Général</i>	65 %	50%
<i>C.A.G.B.</i>	30 %	50 %
<i>Commune de Nancray</i>	5 %	0 %
<u>Fonctionnement :</u>		
<i>Conseil Général</i>	65 %	50 %
<i>C.A.G.B.</i>	30 %	50 %
<i>Commune de Nancray</i>	5 %	0 %

### Article 7 : les statuts - composition du Comité Syndical

	Situation ancienne	Situation future
<i>Conseil Général</i>	7	6
<i>C.A.G.B.</i>	4	6
<i>Commune de Nancray</i>	1	0

La montée en puissance de la CAGB s'accompagne en accord avec le Conseil Général d'un plafonnement annuel de la participation de la CAGB et du Conseil Général à hauteur de 80 000 pour l'investissement et 110 000 pour le fonctionnement.

Le Conseil Général s'est engagé à participer en partenariat avec la CAGB à d'autres opérations de développement touristiques dans l'agglomération.

Cette évolution des statuts devra s'accompagner d'une collaboration renforcée du syndicat avec les autres structures de l'agglomération.

Des synergies et des économies d'échelle avec la SEM Citadelle et l'OTSI seront à rechercher afin d'obtenir une meilleure efficacité en terme de promotion, de commercialisation etc....

A terme la CAGB et les autres collectivités devront peut être mettre en place un outil d'agglomération permettant une gestion et une promotion optimisée des sites touristiques de l'agglomération.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **approuve la modification des statuts du syndicat mixte de Nancray**
- **missionne les vice-présidents de la commission tourisme pour étudier les conditions de mise en œuvre des synergies entre les différentes structures touristiques de l'agglomération.**
- **désigne les Elus suivants pour représenter la C.A.G.B. au Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises**

**Titulaires**

**Yves TARDIEU  
Joëlle SCHIRRER  
Paulette GUINCHARD-KUNSTLER  
Jean-Yves PRALON  
Jean-Pierre MARTIN  
Albert DEPIERRE**

**Suppléants**

**à désigner lors d'un prochain Conseil  
Jacqueline PANIER  
M.O CRABBE-DIAWARA  
Michel ROIGNOT  
Daniel ROLET  
Jean-Paul DILLSCHNEIDER**

Pour extrait conforme,

Le Président